



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU
MERCREDI 19 MARS
2025**

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)

Délibération n° 2025-009

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
13 mars 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier
LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU,
Vincent BARRAILH LAFARGUE, Philippe PELLARINI, Thierry BOURREC, Bernard MALHERBE,
Philippe BOP, EVELYNE PISSOAT, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie
MARTI, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : MME Isabelle MÉCHIN A MME CORINNE LAFFITTAU, MME Chrystelle BARON A M.
Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME Danielle BARRAUD A M. Philippe PELLARINI, M. Didier
MARTIN A M. CLAUDE POMIES, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, Mme Florence GACHIE A
MME SAINT GERMAIN, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jean-Pierre TRABESSE, Mme Isabelle MAUMUS
A M. JEREMY MARTI.

EXCUSEES : Mme Nathalie DARRIEUMERLOU, Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, MME
JOËLLE RICHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 17

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 8

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- M. Mattis Pingard s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 31 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 89 rue René Méricam.
- M. Nedim Audic s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 4 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 1 rue des Aulnes.
- Mme Samantha Corroyer s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 31 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour Résidence Guillot 2- Bât B – Apt 11.
- Mme Eva Delalande s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 30 janvier 2025 et habitant Aire sur l'Adour 1731 route du Houga.
- M. Hugo Durou s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 4 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 5 rue Joseph Peyre.
- Mme Séréná Navarlas s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour HLM de la Gare – Bât. B Apt 7.
- M. Joan Subornat s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 10 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 35 rue Félix Despagnet.
- M. Cyriel Chambert s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 10 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 19 rue de Biroy.

Article 2 : Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2025.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 mars 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 040-214000010-20250319-DELIB2025009-DE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-